



BELLES HISTOIRES

DANS L'INTIMITÉ DES BALBUZARDS PÊCHEURS



LE + PROJET

Ce dispositif répond à un objectif scientifique et pédagogique. Il va notamment permettre une meilleure compréhension de l'espèce et de son comportement.

REPÈRES



Essonne
6 communes



2 sites Natura 2000
522 ha

CONTACT



Julien DAUBIGNARD
Chargé du patrimoine
européen et forestier
01 60 91 96 86
jdaubignard@cd-essonne.fr

[Voir les webcams en direct.](#)

PARTENAIRES



Depuis 2005, le département de l'Essonne est le seul département francilien à accueillir chaque année, un couple reproducteur de Balbuzard pêcheur.

Ce rapace migrateur avait disparu de France continentale au 19ème siècle. Depuis, les nombreuses actions de protection mises en place sur le territoire national ont permis d'accueillir 99 couples reproducteurs en 2022.

Après la tentative de construction d'une aire de reproduction par un couple en 2002 sur les sites Natura 2000 des « Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine » (ZSC) et des « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte » (ZPS) animés par le Département, deux aires artificielles ont été installées sur les marais de Misery et de Fontenay-le-Vicomte en 2005.

Cette démarche, couronnée de succès depuis sa mise en œuvre, permet d'accueillir chaque année un couple de cette espèce très fidèle à son lieu de nidification. Ce sont ainsi 24 jeunes oiseaux qui ont pu prendre leur envol des marais essonniers depuis la première nidification en 2005.

Afin de suivre la reproduction de cette espèce emblématique, des webcams ont été mises en place sur les 2 aires, début 2022, avant le retour des oiseaux.

Le coût de l'installation par webcam (fourniture de la webcam et du panneau solaire pour alimenter la batterie) est de 5 000 € et l'abonnement internet par webcam est de 700 € par an.

Le dispositif positionné sur l'aire de Fontenay-le-Vicomte, a permis de suivre en 2023, les moments de vie d'un jeune couple composé d'un mâle né en 2009 sur le marais de Misery et qui se reproduit chaque année sur le site depuis 2015, et d'une femelle, non baguée. L'aire mise en place au Marais de Misery n'est pour le moment pas occupée par cette espèce.



COMMUNICATION

ANCRAGE TERRITORIAL

GESTION

